



MAIRIE D'OUVEILLAN  
11590

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026-178

### PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

#### RUE DU PRAT

Le Maire de la commune d'Ouveillan

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, à L 2213-6,  
**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R411-8, et R 417-10,  
**Vu** le Code de la Voirie Routière,  
**Vu** le décret N°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement dans les agglomérations et les textes pris par son application.

**Considérant** que des travaux de réfection de l'éclairage public et de rénovation énergétique, effectués par les services techniques municipaux, nécessitent la réglementation de la circulation et du stationnement rue du Prat du mardi 20 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026 de 07h30 à 16h30,

#### ARRÊTÉ

- Article 1<sup>er</sup>** La circulation et le stationnement seront interdit rue du Prat du mardi 20 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026 de 07h30 à 16h30
- Article 2** La signalisation, la mise en sécurité et les déviations nécessaires seront assurées et maintenues par les services techniques municipaux durant la totalité des travaux.
- Article 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 4** Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment l'article R 417-10.
- Article 5** Les services techniques municipaux s'engagent à procéder à l'affichage sur les lieux dès réception du présent arrêté.
- Article 6** Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Ouveillan, le 6 octobre 2026

Le Maire

Jean-Antoine VILLEGAS

Publié le 6 octobre 2026

Le Maire

Jean-Antoine VILLEGAS

